

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.
Poste: 35 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal, en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonné doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

SAUMUR
23 Août 1884.

RUPTURE AVEC LA CHINE.

Les Chambres viennent de se séparer: immédiatement les chances de guerre avec la Chine augmentent.

M. Jules Ferry tient à se passer du contrôle des députés et des sénateurs, pour mener à sa fantaisie son expédition.

Il est bien entendu, d'après le droit nouveau républicain, que « ce n'est pas une guerre », oh! non, mais une simple prise de gages.

On se battra, on bombardera des villes, mais ce ne sera pas la guerre. Ce qui constituait l'état de guerre autrefois, d'après le vieux droit des gens, s'appelle aujourd'hui négociation. M. Ferry l'a encore répété à la tribune, la veille des vacances parlementaires.

Le Times a annoncé le premier et le fait est confirmé que M. Ferry a réduit sa demande d'indemnité à huit millions! Il en exigeait d'abord 450; puis il est descendu à 80; le voilà maintenant qui offre de tout accommoder pour huit.

La Chine ne peut manquer de se dire qu'une puissance qui se montre si humble ne doit pas être fort à craindre et qu'un pareil marchandage prouve un désir ardent de ne pas tirer l'épée. Quand on se contente de huit millions au lieu de 450, autant rabattre le tout, et s'en revenir bredouille et satisfait.

Il paraît bien que la Chine raisonne ainsi, puisqu'elle se prépare non pas à nous payer, mais à nous tirer des coups de canon.

Les ordres donnés dans le Céleste-Empire n'indiquent pas l'intention de céder.

Nous nous attendions, hélas! à ce résultat depuis longtemps, n'ayant jamais eu d'illusions sur les dispositions de la Chine, et nous souvenant de cet avertissement de M. Challemel-Lacour que le gouvernement de Pékin

était excité contre nous par certaine puissance européenne.

Seulement, nous le répétons encore une fois, M. Jules Ferry n'a pas le droit d'engager le conflit sans le vote formel des deux Chambres. Ce serait une violation manifeste de la Constitution, qui n'a pas été révisée sur ce point. Le Matin, qui est pourtant un journal républicain, n'hésite pas à le reconnaître:

« Mais il est un point de droit constitutionnel qu'il ne faut cependant pas perdre de vue, c'est que le droit de paix et de guerre réside dans la Nation, représentée par le Parlement. Pour engager définitivement la guerre avec la Chine, M. Jules Ferry a besoin de l'assentiment du Parlement. Une réunion des Chambres en ce moment ne doit être agréable à personne. Mais on se trouve en face d'une nécessité nationale à laquelle chacun doit se plier. »

Oui, c'est désagréable d'interrompre ses vacances pour venir siéger; mais enfin les électeurs ne nomment pas des représentants pour faire de la villégiature; et c'est le devoir des députés et des sénateurs de réclamer leur convocation, fussent-ils déplaçés à M. Jules Ferry.

LA RUPTURE OFFICIELLE.

Les journaux officieux publient cette note de l'Agence Havas:

« Malgré les délais successifs accordés au gouvernement chinois et la modération des négociateurs français, le cabinet de Pékin a définitivement refusé toute satisfaction pour la trahison de Lang-Son et il a rappelé de Shanghai ses plénipotentiaires.

« Le gouvernement français a dû alors adresser au gouvernement chinois une dernière mise en demeure. M. Patenôtre a donc reçu l'ordre de notifier au Tsong-Li-Yamen le vote du Parlement en lui déclarant que le chiffre de l'indemnité avait été définitivement fixé à 80 millions, payables en dix ans, et

que si, dans un délai de quarante-huit heures, il n'était pas fait droit à cette demande, l'amiral Courbet serait chargé de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour assurer à la France les réparations qui lui sont dues.

« Le délai est expiré aujourd'hui à une heure après midi. M. de Semallé a dû aussitôt quitter Pékin pour rejoindre M. Patenôtre, qui reste à Shanghai.

« Dans la journée, le ministre de Chine a demandé une audience au ministre des affaires étrangères. Il avait reçu l'ordre du Tsong-Li-Yamen de retourner à son poste à Berlin. Li-Fong-Pao a pris congé du président du conseil, qui lui a fait immédiatement délivrer ses passeports. »

Ainsi, c'est bien fini, la paix est rompue entre la France et la Chine, et la guerre est commencée. Les Chambres ont-elles donné à M. Ferry l'autorisation de la faire, comme le veut la Constitution, qui, sur ce point, n'a pas été révisée? Et, en l'absence des Chambres, où M. Ferry trouvera-t-il de l'argent pour soutenir les complications déplorables que sa politique de casse-cou a déchaînées? Nous demandons quelle différence il existe désormais entre le gouvernement de la République française et le pouvoir le plus absolu? Qu'il se lève, le citoyen sensé qui ose approuver une pareille conduite!

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

La France libre a annoncé que l'ambassadeur de Chine Li-Fung-Pao partait hier soir pour Berlin.

Il a télégraphié à la douane de Cologne pour laisser passer ses bagages.

D'autre part, on lit dans le Temps:

« A trois heures, les membres de la légation de Chine étaient comme d'habitude à leur hôtel de l'avenue d'Eylau.

« On ne remarquait aucun préparatif de départ, si ce n'est deux caisses qui se trouvaient dans le vestibule.

« Aucun pavillon n'est arboré à la légation. »

On lit dans le Télégraphe:

« On assure que M. Ferry a eu l'occasion de s'expliquer sur son ferme propos de ne pas convoquer le Parlement pour le saisis de la question chinoise.

« Le président du conseil estime qu'il est suffisamment armé par le vote de confiance qu'il a obtenu au dernier jour de la session; il craint en outre de jeter le trouble dans les affaires en rappelant extraordinairement le Parlement.

« On répond par ordre aux personnes qui se présentent au ministère des affaires étrangères pour obtenir des renseignements que le gouvernement ne compte recevoir que demain les dépêches de l'amiral Courbet. »

Londres, 22 août.

On télégraphie de Berlin au Central-News que la Chine a résolu d'informer la France et les puissances européennes que toute démonstration pareille à celle de Ké-Lung sera considérée comme une déclaration de guerre.

Le traité franco-chinois est donc rompu et la Chine fera appel aux puissances restées neutres.

La Justice, dans un article très-vif, en tête du journal, demande la convocation des Chambres.

Les forces navales des mers de Chine, placées sous le commandement en chef de l'amiral Courbet, sont ainsi réparties:

Au mouillage de Fou-Tcheou, les cuirassés le Bayard, l'Atalante, le croiseur le d'Estaing, les avisos l'Hamelin et le Volta, les canonnières l'Aspic et le Lutin.

Au mouillage de Kelung, le cuirassé La Galissonnière, portant le pavillon du contre-amiral de Lespès; le croiseur le Villars, les canonnières le Lynx et la Vipère.

Le cuirassé la Triomphante, le croiseur le Châteaurenault, l'avisos le Parceval sont en croisière devant Wosung.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIEUTENANT ANDERMAHR

UN DRAME

VOUS LA COMMUNE

PAR CH. SAINT-MARTIN.

CHAPITRE XII

LE LIEUTENANT SE DÉMASQUE.

Pendant ce temps, Andermahr arrivait à Arcueil, rejoignant au corps de garde. Il fut tout aussitôt rejoint par le sergent Proberg, qui lui apprit que les avant-postes de l'armée de Versailles avaient classé les fédérés de Bourg-la-Reine et du moulin de Cachan, et menaçait de plusieurs côtés, le fort de Montrouge qui, depuis quelques jours, ne dépendait plus au tir des batteries de Châtillon.

Le lieutenant s'empressa de conjurer ce péril imminent: il écrivit aux commandants des forts et demanda des troupes; il envoya aux divers postes disséminés dans la plaine l'ordre de se tenir sur les hauteurs de Bicêtre, et vers le soir, acceptèrent son commandement, bien qu'il

n'eût qu'un grade inférieur à plusieurs de leurs chefs.

Avant de s'éloigner, Andermahr ordonna au sergent de garder avec soin les abords d'Arcueil et surtout la maison de M. d'Elplay, d'éviter les surprises, et de faire feu sur tout fugitif.

« Il faut qu'à mon retour, lui dit-il, je retrouve toutes choses en l'état où elles sont.

Il partit enfin à la tête des bataillons réunis, et quand il approcha de Cachan, il fit battre la charge et sonner les clairons. Les postes avancés de l'armée de ligne n'avaient pour mission que de pousser une reconnaissance aussi loin qu'il serait possible. Se voyant menacés par une force supérieure et reconnaissant qu'une surprise était impossible, ils reculèrent jusqu'aux positions qu'ils avaient conquises et fortifiées quelques jours auparavant. Satisfait de ce résultat, Andermahr fit camper ses troupes au village de Cachan et revint lui-même sur ses pas. Il expédia cependant à Descluze une dépêche ainsi conçue:

« Brillant combat à Bourg-la-Reine; les royalistes ont été repoussés; nous campons sur les positions enlevées. »

Au moment où il rentrait à Arcueil, le lieutenant avait rencontré le docteur Dutrac qui avait vainement essayé de pénétrer dans la demeure de M. d'Elplay, et n'avait pu vaincre la résistance du

sergent. La nuit était venue, et la grande silhouette du médecin se dessinait vaguement dans l'ombre.

Sitôt qu'il l'eût reconnu, Andermahr descendit de cheval et fit route à ses côtés. Le docteur lui exposa, sans préambule, l'objet de sa demande. Il réclama énergiquement la liberté de son ami et de ses enfants; il menaça, si on lui refusait cette grâce, de ne plus donner le secours de son ministère aux fédérés; il supplia le lieutenant, au nom des services qu'il avait déjà rendus. Menaces et prières, tout fut inutile.

Andermahr garda le silence, refusa d'expliquer sa conduite et repoussa durement les pressantes sollicitations du docteur. Celui-ci, profondément blessé et attristé de ce refus, quitta brusquement Andermahr et sortit d'Arcueil.

La nuit se passa sans incidents nouveaux: tout entiers à leur douleur, M. d'Elplay et Thérèse racontèrent à leur père les tristes événements de la veille, et cherchèrent vainement les moyens de sauver Louise. Tobie, rôdant aux alentours, s'aperçut que ses maîtres étaient gardés et surveillés avec le plus grand soin; il s'empressa de les en informer, et offrit de se rendre une seconde fois à Paris. Son dévouement toucha Thérèse; elle lui tendit la main et le remercia vivement en lui faisant comprendre l'inutilité d'une nouvelle démarche auprès de Raoul Rigault.

Le lendemain matin, Andermahr se présenta lui-même à la porte de M. de Rumond; il y entra sans affectation, d'un air d'assurance qui témoignait qu'il se croyait désormais maître de la situation; il avait longuement étudié son discours; son maintien était grave, son aspect sombre et farouche; on sentait qu'il allait jouer son dernier coup.

Thérèse se rapprocha de son père, et attendit avec calme que le lieutenant prit la parole.

Celui-ci salua brusquement le vieillard; d'une main tenant son képi, jouant de l'autre avec la poignée de son sabre, il se tourna vers Thérèse.

« Mademoiselle, dit-il, vous n'avez point oublié sans doute la proposition que j'ai eu l'honneur de vous faire, dans votre jardin, il y a plus d'un mois? L'audace et l'insolence de cet homme firent monter une vive rougeur au front de la jeune fille; mais, observant son père, pâle de colère, elle retint son indignation et garda le silence.

« Je renouvelle aujourd'hui, reprit Andermahr, l'aveu que je vous ai fait, et je sollicite une réponse qui me permette... Thérèse l'interrompit brusquement:

« Je croyais avoir déjà répondu, s'écria-t-elle, et ce n'est pas après l'arrestation de ma sœur que je changerais d'avis.

« Vous avez repoussé ma demande sans m'avoir entendu, s'écria le lieutenant à son tour; laissez-moi vous dire qui je suis et ce que je veux.

A ces quinze bâtiments, il faut ajouter le Rigaut-de-Genouilly et le Champlain partis pour les mers de Chine, et le Nielly et le La Pérouse qui vont faire route incessamment de Brest.

L'amiral Courbet peut donc bombarder les ports et envoyer ses hommes à terre pour achever la destruction des forts et de leur artillerie, mais il ne pourrait occuper ni Fou-Tcheou ni Kelung. Tout le corps de débarquement, moins les 600 fusillers marins envoyés à Madagascar, est concentré dans le delta du fleuve Rouge, sous les ordres du général Millot, et les 3,200 hommes de renfort qui viennent de partir ne seront concentrés au Tonkin que vers la fin de septembre.

LES OUVRIERS

Supposons une nation qui décréterait pour tous les citoyens le service militaire, personnel et obligatoire.

Supposons qu'en entrant dans la caserne, chaque conscrit y trouve un cheval sur lequel on lui apprendra à monter supérieurement.

Supposons qu'à côté de ce cheval, il trouve des cartes pour apprendre la géographie, des manuels pour apprendre l'anglais et l'allemand, et des livres de théorie pour apprendre à commander.

Supposons qu'on le maintienne dans ces hautes études pendant trois ou cinq années et qu'on le renvoie sans lui avoir montré un fusil, sans l'avoir exercé à marcher, sans lui avoir appris à broser ses habits, à les raccommoier, à cirer ses souliers, à astiquer son fournement, à faire sa soupe.

L'homme le plus bête de France vous dira que la nation assez folle pour avoir essayé de ce système-là n'aura pas d'armée, qu'elle possédera peut-être cinq ou six cent mille capitaines d'état-major, mais qu'elle ne possédera pas un soldat.

Et que le jour où il plaira à ses voisins d'entrer chez elle, elle sera conquise et partagée en un tour de main.

Hé bien, la République est en train d'organiser la France sur le modèle de cette armée bizarre, et d'après les règles de ce système invraisemblable.

Les hommes néfastes qui ont inventé l'école actuelle, qui en ont fait la base et le pivot de leur gouvernement, qui lui ont sacrifié non-seulement les droits sacrés, inviolables des pères de famille, mais encore l'équilibre du budget et de la fortune du pays, n'ont oublié qu'une chose, c'est que si les armées ne se composent pas seulement d'officiers mais encore de soldats, les nations ne se composent pas seulement de docteurs, de bacheliers et de diplômés de grammaire, mais encore d'ouvriers, de cultivateurs; que si Dieu nous a donné un cerveau, il nous a donné aussi des mains; que l'homme ne vit pas seulement de lecture et d'écriture, mais aussi, parfois, de pain, de légumes et de viande, et que s'il a besoin de livres il a aussi besoin d'habits, de souliers, de tables, de chaises et de bois de lit.

Ils ont décrété le service personnel et obligatoire des enfants. Ils ont pris le petit Français à l'âge de six ans, l'ont immatriculé, enrégimenté et broyé, en attendant qu'ils l'immatriculent, l'enrégimentent et le broient de vingt à quarante, comme soldat, pour le reprendre ensuite comme père de famille, l'enrégimentent, l'immatriculent et le broient en lui enlevant ses enfants.

Le régime de la liberté à outrance traite les Français, comme les Chinois traitent les pieds de leurs femmes, depuis l'âge de six ans jusqu'à l'âge du tombeau. Il n'a encore respecté que la liberté des nourrices. On n'est pas parfait.

Une fois à l'école, le petit Français commence par apprendre qu'il n'y a pas de Dieu, qu'il est le produit du hasard combiné avec un peu de chaleur et d'humidité, que ses père et mère sont des ganaches, puis qu'ils croient en un Être suprême que M. Ferry ne reconnaît pas et qu'il a laïcisé.

Ensuite il apprend la lecture, l'orthographe, l'écriture, le dessin, la musique, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, et l'art de tuer son semblable avec un fusil en tête. On lui bourre la cervelle de quelques mensonges, sur l'Inquisition, la Saint-Barthélemy et les Jésuites, et puis on le lâche à travers le monde, avec un petit papier constatant qu'il connaît toutes ces belles choses.

Il rentre à la maison paternelle, il y trouve un maçon, un serrurier, un menuisier, un cordonnier qui lui a donné le jour, et qu'il commence par « épater » avec son certificat et ses bouquins.

Pas un seul instant, le brave homme ne songe à emmener avec lui ce petit monsieur pour gâter du plâtre, faire grincer la lime, siffler la varlope, ou battre le cuir.

L'enfant est trop grand pour commencer à apprendre, et puis il serait dommage vraiment de gâcher et de déformer ses belles petites mains douces, qui n'ont encore connu que la plume, le crayon, la règle ou le compas.

Le maçon songe bien à faire de son fils un architecte, mais c'est difficile, car il y a moins d'architectes que de maçons; toujours des privilèges!

Le serrurier consentirait à faire de son « gosse » un ingénieur, le menuisier un entrepreneur et le cordonnier voudrait bien lui acheter un magasin de chaussures à vis, mais l'École centrale absorbe les places et le capital fait défaut.

Alors l'enfant devient comptable, commis, employé, ou valet de chambre, ou marchand de contremarques, ou artiste, ou bookmaker, ou mauvais sujet tout simplement, heureux quand il consent à n'être pas journaliste.

Il en résulte, d'une part, que le nombre des déclassés croît dans des proportions effrayantes, qu'en temps ordinaire une partie du contingent s'achemine vers la police correctionnelle, les prisons centrales, pour aller plus tard fainéanter à la Nouvelle-Calédonie, et que s'il surgissait une révolution, il y aurait un recrutement inépuisable pour l'émeute, et que finalement si les bêtises politiques n'enfantent pas la révolution de-

mandée, les désœuvrés devront l'organiser pour manger.

Il en résulte, d'autre part, que les professions manuelles ne se recrutent plus, que les apprentis n'existent plus, dans les grandes villes du moins, que les bons ouvriers deviennent introuvables.

Pour ne citer qu'un exemple qui me touche, et dont j'ai le droit de parler parce que c'est ma spécialité, mon métier, nous avons toutes les peines du monde à trouver des ouvriers compositeurs sachant proprement lever la lettre, et nous avons des correcteurs par-dessus la tête.

Les correcteurs travaillent du cerveau; ils surabondent. Les compositeurs travaillent des mains; ils manquent.

Et c'est dans tous les corps de métiers la même chose.

Il en résulte enfin que les Français manquant à l'ouvrage manuel, l'industrie fait appel aux ouvriers étrangers, tandis que le commerce fait appel aux produits étrangers.

Il en résulte que l'industrie et le commerce français dépérissent, tandis que l'industrie et le commerce étrangers prospèrent.

Il en résulte, enfin, que la nation française décroît non-seulement sous le point de vue de la moralité, mais encore sous le point de vue de l'habileté manuelle.

Est-ce vrai tout cela? Est-ce inventé par les royalistes qui trouvent que tout est mal, parce que nous sommes en République?

Récemment on a parlé à la Chambre de la crise industrielle. On n'en parle plus. Elle existe tout de même. Pourquoi en parlait-on jadis, et pourquoi n'en parle-t-on plus maintenant? Parce que le seul remède inventé par la Chambre ayant consisté en une enquête faite par quarante-quatre membres, l'industrie s'est lassée de crier.

Or, ces quarante-quatre membres ont convoqué les délégués des corps de métier, et tous ces délégués ont été unanimes à déclarer qu'une des causes de la crise était l'infériorité, de jour en jour croissante, des ouvriers français, et que la cause de cette infériorité était le manque d'apprentis.

Notez que les ouvriers ont eux-mêmes, pour conserver les positions acquises, intérêt à ce que les apprentis ne viennent pas leur enlever un salaire que la cherté des conditions de l'existence les obligent à demander de jour en jour plus élevé. Et dans la plupart des corps de métier, les ouvriers s'opposent à l'introduction des apprentis dans les ateliers.

Les délégués n'ont pas poussé plus loin leurs investigations. Les députés non plus. Mais s'ils se sont arrêtés sur la route de la logique, il est permis de continuer après eux le sillon commencé, et il est clair comme le jour que l'organisation de l'école est la raison première de la pénurie d'apprentis qui tue l'industrie française.

Que faire pour remédier à cet état de choses? Renoncer à l'enseignement artistique au profit de l'enseignement professionnel? Remplacer les diplômes de grammaire par des diplômes de serrurie et les professeurs de chant par des professeurs de cordonnerie?

Cela serait, sans doute, quelque chose,

mais cela ne serait pas suffisant. Il faut inspirer à la jeunesse le goût du travail manuel, si on veut avoir une industrie prospère, comme il faut lui inspirer l'esprit militaire si on veut avoir une armée solide.

Or, ces inspirations sont impossibles. Dans une nation où tous les ressorts sont tendus dans un but unique: détruire toute hiérarchie, inspirer à l'individu toutes les ambitions, lui parler toujours de ses droits et jamais de ses devoirs, lui enlever avec l'esprit de religion l'esprit de résignation, et l'ambition folle du bien être, de la fortune, qu'il traduit toujours par l'absence de travail, par la paresse.

Ab! la Révolution n'a pas tué chez nous que le soldat et le philosophe; elle a tué aussi l'ouvrier. Et pour retrouver tout cela, il faut abandonner la formule qu'elle a créée: la République, pour revenir à la formule qu'elle a détruite: la Monarchie. (Matin français.) J. CORNELI.

LE CHOLÉRA. — Décès du 24 août. — Marseille, 85 décès cholériques; Arles, 4; Aix, 5; Toulon, 4; Nîmes, 2; Carcassonne, 4; Perpignan, 5; Saint-Etienne, 4.

Quelques décès dans les départements déjà signalés.

24 décès dans les Pyrénées-Orientales.

Marseille, 22 août. — 5 décès cette nuit, 4 décès ce matin.

Toulon, 22 août. — 2 décès depuis hier soir.

Italie. — 24 décès hier.

Le général de division en retraite Desvaux, grand officier de la Légion d'Honneur, est décédé à Fontenay-aux-Roses. Né en 1840, entré à Saint-Cyr en 1834, il choisit l'arme de la cavalerie, et sortit deux fois de Saumur avec le n° 4. En 1840, il arriva comme capitaine en Algérie. Colonel de spahis le 26 décembre 1854, il commandait la subdivision de Batna en 1854, et dirigea, à la fin de cette année, une expédition, à la suite de laquelle Tuggurt tomba entre nos mains.

Brigadier le 17 mars 1855, général de division le 12 mars 1859, il commanda, pendant la campagne d'Italie, la division de cavalerie composée du 5^e hussards et des trois régiments de chasseurs d'Afrique.

En 1870, il fut placé à la tête de la division de cavalerie de la garde impériale. A sa rentrée de captivité, le général Desvaux fut admis à la retraite, sur sa demande, le 17 septembre 1871.

Le général Desvaux a été certainement un des officiers qui, aux qualités de chef joignait la plus grande instruction militaire. Homme de progrès, il avait compris les enseignements que comportait, pour l'armée, la guerre de 1870, et on n'a pu que voir avec regret un homme qui, plus que tout autre, eût pu contribuer à la réorganisation de nos forces, prendre une retraite prématurée. On peut dire du général Des-

Mlle d'Elplay se souciait peu d'engager une discussion avec Andermahr; elle baissa la tête et l'écouta négligemment. M. d'Elplay se garda d'interrompre son discours, espérant encore que cette scène étrange se terminerait au gré de ses desirs.

— Vous avez cru sans doute, dit Andermahr, en redressant la tête et en simulatant un sourire, que j'étais un méchant homme parce que je servais une cause indigne de moi! Détrompez-vous. Si je suis au service de la Commune, c'est parce qu'au début de la guerre avec la Prusse, j'ai mis mon épée au service de la France. On m'a incorporé parmi les bataillons de la garde nationale de Montmartre, que je ne connaissais pas encore, et pendant le siège, j'ai gagné mes galons de lieutenant. Les Prussiens du Bourget se souviendront longtemps, je l'espère, du lieutenant Andermahr et de sa compagnie!... Mais passons outre. Après le siège, je restai, comme tous les officiers du corps, au service du gouvernement. Je ne discutais pas avec des généraux; j'obéissais. Voilà pourquoi j'ai conduit mes troupes à l'Hôtel-de-Ville, et pourquoi je me suis placé sous la direction des élus de la population parisienne au 26 mars. Mais la Commune n'est pas le pouvoir de mon choix et je reconnais ses excès. J'ai hâte de quitter le service et de rentrer dans mes foyers.

Andermahr s'arrêta un instant pour jouir de l'effet de ses paroles; il n'eut pas lieu d'être satis-

fait. Thérèse ne l'écoutait pas, elle pensait à Louise prisonnière, abandonnée, livrée à la merci de quelques fédérés, et des larmes de douleur brillaient dans ses beaux yeux.

Le paralytique fixait sur le lieutenant un regard sardonique et souriait de mépris; seul, M. Joseph d'Elplay semblait l'écouter avec quelque intérêt; Andermahr se retourna vers lui:

— Je suis un bonhomme, continua-t-il, estimé dans mon pays. J'habite au nord de la France, à quelques lieues de Douai. Nous y faisons ensemble la guerre civile et ses horreurs. Croyez-moi, mademoiselle, et jugez mieux la passion que votre grâce et votre beauté...

Thérèse n'eut pu entendre davantage: elle se leva brusquement, lança au lieutenant un regard de dégoût et se dirigea silencieusement vers la porte. Andermahr, furieux, s'élança vers elle:

— Oh! ne sortez pas si vite, s'écria-t-il en changeant brusquement de langage; nous n'avons pas fini; le capitaine Bernard n'est pas là pour vous défendre!

A ces mots, Thérèse s'arrêta, stupéfaite, et devint à son tour aussi pâle que le lieutenant; M. d'Elplay se dressa sur sa chaise et étendit un bras en avant sans trouver une parole pour rendre sa pensée; un profond silence régna dans la chambre, mais tout à coup on entendit le vieillard qui riait d'un rire moqueur en regardant Andermahr. Celui-ci sentit

la rage lui mordre le cœur, et il laissa éclater, violentes et sauvages, les passions qui le dévoraient et qu'il retenait avec tant de peine.

— Jouons cartes sur table! s'écria-t-il, en tirant de ses poches plusieurs papiers soigneusement enveloppés. Que nous importe le capitaine Bernard ou tout autre? Je suis maître de votre vie et j'en dispose à mon gré. Nous verrons bien si tu riras toujours, vieux fou, ajouta-t-il en se tournant vers M. de Rumond. Voici mes pleins pouvoirs et voici deux mandats parfaitement réguliers: celui-ci est l'ordre de faire exécuter sur l'heure la citoyenne Louise d'Elplay; on la fusillera sans doute, ou on la pendra, si vous le préférez; cet autre est l'ordre de mise en liberté immédiate de la même personne; voulez-vous, mademoiselle, examiner ces papiers, si vous pensez que je vous trompe?...

Thérèse, hors d'état de prononcer une parole, le repoussa du geste.

Andermahr reprit avec force:

— Choisissez donc: si vous consentez à fuir avec moi, en emportant la somme dont vous m'avez parlé, votre sœur demeurera libre et dans une heure elle sera dans les bras de votre père; si vous refusez, avant la fin du jour, Mlle Louise d'Elplay aura vécu.

En prononçant ces paroles, le lieutenant croisa les bras sur sa poitrine et promena lentement un

regard de triomphe sur chacune des personnes qui l'entouraient.

A ce moment tombait une pluie fine et serrée qui ne devait cesser qu'après la prise de Paris. Le vent mugit avec violence, et l'on entendit les cris des fédérés qui chantaient, dans le corps de garde, leurs odieuses chansons.

Le drame allait se dénouer d'une façon terrible. On savait que Andermahr exécuterait sa menace; rien au monde ne pouvait fléchir sa volonté. Il fallait donc qu'une des deux sœurs se sacrifiait pour l'autre. Thérèse aurait volontiers donné sa vie, mais donner son honneur, c'est donner dix fois sa vie, c'est donner plus qu'on ne doit donner; d'ailleurs, elle ne s'appartenait plus depuis qu'elle s'était confiée à la tendresse et à l'amour du capitaine Bernard.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

Boireau est fiancé, mais il a une peur terrible du mariage:

— Imbécile, lui dit son père, je me suis bien marié, moi!

— Oh! toi, ce n'est pas la même chose! Tu as épousé maman, tandis que moi, je vais être obligé d'épouser une personne tout à fait étrangère.

qu'il n'a pas donné toute sa mesure. Les qualités d'organisation qu'il avait développées en Algérie, les idées judiciaires qu'il avait développées devant la Cour de Cassation, son caractère austère, l'élocution naturelle dont il était doué, indiquaient que le général Desvaux était fait pour le ministère de la guerre. Il refusa et le général de Canrobert fut choisi.

Homme solidement trempé, le général Desvaux s'est isolé dans sa retraite de Fontenay-aux-Roses. Il y est mort sans bruit, entouré de ceux qui l'ont connu comme officier, comme camarade et comme ami. Les généraux Canrobert et de Mac-Mahon, le général du Barail, doyen des divisionnaires de l'armée, ont tenu, en se rendant à ses funérailles, à lui donner un touchant témoignage de sympathie. (Progrès militaire.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 août.

Toute l'attention se porte en ce moment vers la Bourse est momentanément très-troublée. La baisse succède à la hausse. La place sera calme lorsque les esprits seront plus calmes. La spéculation envisagera qu'en somme le marché ne peut que nous être favorable. Au comptant les demandes de rentes sont nombreuses. Le 3 1/2 court à 77.82 1/2 pour rester à 77.67 1/2. Le 4 1/2 court à 78.90, premier cours, pour rester à 78.95. Le 4 1/2 débute à 106.85 pour clore à 106.82 1/2.

La Banque de France s'échange entre 5.040 et 5.050 fr. Malgré l'affaissement des rentes, l'Italien court à 30 centimes sur le cours de clôture à 95.30. Le Crédit Foncier se traite à 1,275. Les Obligations Foncières et Communales ont un marché actif. C'est surtout au moment où les valeurs de spéculation subissent de violents assauts que l'épargne montre de l'attachement pour les valeurs de tout repos.

Ces titres rapportent un peu moins que la rente, mais rachètent cette infériorité par le paiement d'intérêts et des primes, et tout compte fait, ils constituent un des placements les mieux rémunérés qui puissent être effectués par l'épargne. La Banque de Paris est à 771.25.

La Banque d'Escompte est restée sans variation à 400 fr.

Les Chemins Méridionaux sont bien tenus, la hausse de ces titres n'est pas terminée et l'opération d'achat des Chemins Méridionaux Italiens contre la vente des Chemins Autrichiens laisse encore un bénéfice important par la plus-value certaine des premiers et la baisse des seconds. De toute façon, les Méridionaux Italiens représentent un placement de premier ordre doté d'un bon revenu. C'est l'une des valeurs étrangères qui méritent le plus d'attirer l'attention et les préférences de l'épargne française.

La Société Générale, reste également ferme à 400 fr. Quand les événements actuels seront terminés, son titre se relèvera.

Le Suez a gagné sur le dernier cours d'hier, il est à 1,916.25, les recettes du transit pour la période du 21 août ont été de 110,000 fr. Les valeurs internationales ne donnent pas lieu à un marché animé.

La Banque Ottomane est à 588.75. Le Turc à 105. L'Egypte à 303.75. Les Consolidés anglais sont à 118 1/8 à chaque cote, 100 5/8 et 100 3/16.

Les Chemins Français sont plus faibles: le Nord est à 1,035, le Lyon à 1,225, l'Orléans à 1,310, le Midi à 1,150, l'Est à 765, l'Ouest à 835.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CANTON DE VIHIERES.

Nous rappelons aux électeurs du canton de Vihiers, qui ont à nommer demain dimanche un conseiller d'arrondissement, que M. le vicomte de Beaurepaire, conservateur, pose sa candidature contre celle de M. Mary, républicain.

Le Journal officiel publie la note suivante relative aux candidats à l'Ecole polytechnique pour l'année 1885:

En raison des besoins des divers services publics qui recrutent leur personnel à l'Ecole polytechnique, le ministre de la Guerre a décidé que la limite d'âge fixée pour le concours d'admission à ladite Ecole est prorogée d'une année en 1885, pour les candidats qui ont atteint cette limite en 1884.

Les candidats qui profiteront du bénéfice de cette prorogation ne pourront être admis à leur sortie de l'Ecole, que dans les services militaires.

Avant leur entrée à l'Ecole, ils devront contracter un engagement de cinq ans.

UNIFICATION DES RETRAITES.

Nous avons, à plusieurs reprises, parlé des efforts faits par les anciens sous-officiers

et soldats pour arriver à l'unification des retraites.

On nous apprend à ce sujet que la proposition déposée dans ce but par M. Georges Roche et un grand nombre de ses collègues va être, par l'ordre du président de la Chambre, imprimée, distribuée et renvoyée à la commission d'initiative parlementaire.

La chose est donc en bonne voie.

La cour d'appel de Douai vient de rendre un intéressant arrêt.

Aux termes de cette décision, les propos diffamatoires tenus dans un compartiment de train en marche ne réunissent les conditions de publicité exigées par la loi de 1884 que s'ils ont pu être entendus par des tiers. Il est vrai qu'un wagon de chemin de fer est, en général, considéré comme un lieu public. Mais encore faut-il, pour qu'elle soit punissable, que la diffamation ait pu être entendue par des gens étrangers à l'entretien. Un individu assis dans le wagon ne serait même pas considéré comme tiers s'il était avéré qu'il a pris part à la conversation engagée. Dans ce cas, il serait mal venu à raconter cette conversation à la personne diffamée, et celle-ci échouerait dans sa poursuite, le délit n'étant pas caractérisé.

LE FANATISME LAÏQUE.

On lit dans l'Indépendant de Tours :

« La machine laïque deviendrait-elle une machine pneumatique ? »

Autrefois les physiiciens disaient que la nature a horreur du vide; depuis que Paul Bert a disséqué des chiens et inventé la grande idée régénératrice, la nature s'est améliorée et le vide est devenu la loi naturelle des assemblées dans lesquelles on fait de la laïcisation.

» Exemple :

» Avant-hier, à Tours, un Monsieur qui répond au nom de Brun est venu tout exprès de Paris, après une publicité retentissante, après des coups de grosse caisse comme en savent donner les séides du Mangin de Chenonceaux, pour faire une conférence au profit de l'enseignement laïque.

» Pour donner à la cérémonie plus d'éclat, on avait décidé que M. Brun débiterait son boniment laïque au son de la musique, comme Mangin débitait ses crayons.

» La Chopine, la Libre-Pensée, les Loges maçonniques, toute la sainte clique devait venir en foule, pour apporter son petit sou contre l'ignorance et pour grossir les ressources que le gouvernement n'accorde plus à l'instruction donnée suivant la formule qui a illustré Ferry, Paul Bert, Edgard Monteil, Compayré et les autres pères de l'église nouvelle.

» Or, quelle n'a pas dû être la surprise de l'orateur lorsqu'en ouvrant la séance, il a pu s'apercevoir que son auditoire allait se composer d'un orchestre et de banquettes laïques et que les quelques pelés et les quelques tonsus qu'on a l'habitude de rencontrer dans toutes ces exhibitions funambulesques brillaient par leur absence.

» Ajoutons cependant pour être juste qu'il y avait là trois conseillers municipaux, quelques individus ornés de plumes rouges et c'était tout.

» Le fiasco étant complet, l'orateur a ouvert la séance pour annoncer qu'il n'y aurait pas de conférence; la musique a joué la breloque pour donner le signal du départ et chacun s'en fut chez soi, comme après l'enterrement de Malborough.

» Chopinards et Francs-Maçons ont voulu par leur absence donner raison au gouvernement qui, pour cause, n'accorde plus de subsides aux idées laïques, gratuites et obligatoires. »

NANTES.

Une affiche écarlate s'étale sur les murs de la ville. C'est un document socialiste qu'il est bon de reproduire. En voici le texte :

UNE LACHETÉ !

Le Comité radical-socialiste de Nantes aux Républicains

Nous dénonçons au suffrage universel les hommes qui viennent de compléter, par une infamie, l'odieuse réjet d'une amnistie à l'occasion du 14 Juillet.

Un républicain éprouvé, le citoyen Queltier, a été révoqué brutalement de ses fonctions à la

Mairie, après dix ans de services, comme coupable d'avoir plaidé la cause des défenseurs du prolétariat et de la République.

Devant cette ignominie bourgeoise, nous nous sentons écœurés.

Honte à ces tristes républicains qui, sans respect pour la liberté de penser, ont servi les rancunes réactionnaires, en frappant un courageux penseur, notre ami à tous !

Honte à ces histrions, à ces tartufes politiques que l'on nomme Cuny, Etiembre, Plihon, intrigants vulgaires qui restent muets au Conseil devant les outrages et les railleries de la réaction et trouvent du courage pour étouffer, par la famine, la pensée chez les prolétaires.

La démocratie se souviendra, quand l'heure sera venue, de leurs noms pollués; elle flétrira ces bourgeois éhontés qui, le jour du vote, prêchent l'amour du prolétaire et la fraternité, et le lendemain traquent la liberté, défendent la parole aux pauvres et prostituent leur mandat.

Elle leur dira que ce n'est pas un bon emploi de son temps que de semer l'irritation et la haine quand l'on a autour de soi des travailleurs qui demandent du travail, des enfants qui demandent des écoles, des vieillards qui demandent des asiles.

Vive la République sociale !

M. le Maire de Nantes a protesté par la lettre suivante adressée au Phare de la Loire :

Nantes, le 20 août 1884.

Monsieur le Rédacteur en chef du Phare de la Loire,

Une affiche que je ne veux pas qualifier prend à partie trois de mes adjoints à propos d'une mesure décidée à l'unanimité par les membres de l'Administration.

Je tiens à protester contre ce procédé, et à revendiquer pour moi et mes autres collègues non désignés dans l'affiche susdite, la responsabilité de la mesure parfaitement juste et nécessaire prise contre un employé de la Mairie.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.

Le Maire,
G. COLOMBEL.

UN ENFANT DÉVORÉ PAR UN PORC

La semaine dernière, dans un village de la Roirie, en Merdrignac (Côtes-du-Nord), une petite fille âgée d'un an, Marie-Rose Auffray, était laissée sous la garde de sa sœur aînée, car les parents étaient occupés à faire la moisson. Tout à coup, un de leurs cochons sort du refuge et entre dans la maison. Comme le berceau de la petite fille était sur la terrasse, le cochon lui rongea les deux bras jusqu'au coude, ainsi qu'une partie de la figure.

L'état de l'enfant est désespéré. On l'a transportée à l'hospice de Loudéac.

Jeudi matin, de la rue de Poitiers à Villebernier et de Villebernier à Beauvozier et au-delà, il a été perdu une montre en or avec chiffre.

La rapporter au bureau du journal. Il y aura bonne récompense.

Faits divers.

C'est toujours du nord que nous vient la lumière.

Le département du commerce et des manufactures à Saint-Petersbourg vient de délivrer un brevet à l'inventeur d'un nouveau genre d'allumettes.

L'originalité du nouveau produit consiste en ce que le bois de l'allumette, traité par un liquide trouvé par l'inventeur, acquiert la propriété de prendre feu par la friction sans qu'on ait besoin d'en amorcer le bout d'une matière inflammable.

Mais ce qui est encore bien plus « original » (du moins pour nous autres Français), c'est que la nouvelle allumette prend très-facilement.

Enfin, l'inventeur ajoute ce détail, qui a bien son importance: sa combustion est lente et il est facile de l'éteindre.

Elle peut servir à plusieurs reprises et cet emploi multiple constitue, selon l'inventeur, une économie de 75 0/0.

Une expérience fort curieuse et fort intéressante vient d'avoir lieu en même temps à Florence et à Rome.

Les deux villes, réunies entre elles par le fil téléphonique, ont parfaitement communiqué ensemble.

Un air de la *Sonnambula*, joué sur le piano, à Florence, a été fort goûté par le public romain. C'était simplement merveilleux, la distance de Rome et Florence étant de 360 kilomètres.

CONSEILS ET RECETTES.

LE CITRON ET LA DIARRHÉE

Dans la *Revue thérapeutique*, le Dr Vigouroux préconise le citron pour couper rapidement la diarrhée.

Il suffit de mettre deux tranches de citron et quelques morceaux de sucre dans un grand verre, de verser dans celui-ci de l'eau bouillante, de remuer pendant cinq minutes et de boire le plus chaud possible.

Deux ou trois verres de cette limonade chaude pris de demi-heure en demi-heure suffisent pour arrêter la diarrhée.

Le remède est facile, agréable et mérite bien qu'on le note, surtout en ce moment.

Nouvelles à la main.

Bébé pleure.

On l'a relégué à la petite table.

— Quand tu auras de la barbe, lui a-t-on dit, tu mangeras avec papa.

Le chat de la maison saute familièrement à côté de lui.

Bébé furieux :

— Toi, tu as de la barbe, va manger avec papa.

Avant le mariage :

M. Jules écoute sa fiancée qui cause avec une de ses amies :

— Ah ! se dit-il, quel charmant babillage !

Après le mariage :

Mme Jules cause avec la même amie. Le mari, haussant les épaules :

— Quelle pie !... ben Dieu !... quelle pie !

Un ivrogne s'allonge dans le ruisseau qui coule à gros bouillons.

Il fait de vains efforts pour se relever. L'eau, chaque fois, le fait glisser et retomber à terre.

Alors, l'ivrogne, montrant le poing à l'eau :

— T'as beau faire, va ! j'te boirai pas !

Et il se retourne dignement sur la dos.

Entre savants de village :

— Pour moi, je crois à la métempsycose, et que mon âme, après ma mort, ira tout droit dans le corps d'une bête.

Le deuxième, vivement :

— Tu n'as besoin de mourir pour ça.

BIBLIOGRAPHIE

Sommaire du *Jeune Age illustré*, n° 191, du samedi 23 août 1884. Le roman *Orgueil et Repentir* se poursuit. C'est une suite ininterrompue de péripéties tantôt émouvantes, tantôt profondément pathétiques. Courrier des enfants sur la *Chaleur*. Chaleur solaire, chaleur terrestre, le soleil perd-il de sa force calorifique? Le thermomètre; défaut de mesure de chaleur dans l'antiquité. Le *Littoral de la France*, suite de renseignements historiques et pittoresques sur Saint-Malo. *Les Enfants bien élevés*. Intéressant et instructif article sur la politesse dans les correspondances. Une lettre, terrible chère pour un enfant! Lettre de souhaits, de fête, de condoléances, de nouvelles, de demandes, etc., quelle anxiété, surtout pour le commencement! L'auteur de l'article essaye de faciliter l'éclosion des idées et la découverte de la forme. *L'Histoire d'une souris*, fin d'un amusant récit. *Qui l'a mangée?* touchante pièce de vers. *Origine des dictons*. Heures de loisir. Problèmes et combinaisons. Abonnement, un an, 40 fr., chez Victor Palmé, 73, rue des Saints-Pères; un numéro 0 fr. 45; nombreux dessins dans chaque numéro.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M^e COURTOIS, ancien notaire aux Rosiers, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE
UNE BELLE

MAISON BOURGEOISE

Sise à Saumur, rue des Saulaies, n° 38, sur les bords de la Loire, Avec jardins, servitudes et vastes magasins.

JOUISSANCE DE SUITE.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (615)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le Dimanche 24 août 1884, à midi et demi.

En l'étude et par le ministère dudit M^e PINAULT, notaire :

1° Six parcelles de VIGNE, contenant ensemble environ 81 ares 50 centiares, situées commune de Saumur;

2° Dix parcelles de TERRE et VIGNE, contenant ensemble 69 ares 25 centiares, situées commune de Varrains;

3° Neuf morceaux de TERRE et VIGNE, contenant ensemble 66 ares 50 centiares, commune de Chacé;

4° Et 3 morceaux de TERRE, contenant ensemble 27 ares 50 centiares, commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

S'adresser à M. DUBOIS-PASQUIER, ou à M^{me} veuve HARDOUIN-DUBOIS, propriétaires à Varrains, et à M^e PINAULT, notaire à Saumur. (582)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 24 août 1884, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire,

UNE MAISON

Sise à Saumur, montée de la Retraite, n° 13.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

Le samedi 30 août 1884, à midi précis.

A Saumur, place de la Bilange:

1° D'un cheval percheron, gris pommelé, âgé de 9 ans;
2° Un chariot à 4 roues, couvert d'une bâche en toile;
3° Un très-bon harnais;

4° Deux blouses bleues en coton, un pantalon, un sac et un lot de linge.

Cette vente aura lieu en vertu d'un jugement rendu par M. Le Juge de Paix du canton nord-ouest de Saumur, le 26 juillet 1884, à la requête de M. Pierre de Borville, maître d'hôtel à Saumur, contre M. Delphin Cordillier, marchand ambulancier, demeurant à Grand-Ruys-de-Bains (Vosges).

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (605)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite,

JOUE

PROPRIÉTÉ

Au Pont-Foucard, commune de Bagneux,

Habitation en parfait état, servitudes, clos de vigne en plein rapport.

Contenance du tout : 70 ares enclos de murs.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. PAPIN-LEROY, qui y habite, et à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

UN JARDIN

Bien arrosé.

Entouré de murs avec espaliers.

PAVILLON, remise et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

TROIS CHIENS COUCHANTS

Et un CHIEN courant.

S'adresser à M. Rousse, à Souzay.

Etude de M^e COCHARD, notaire à Noyant.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Par M^e COCHARD, notaire à Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), au bourg de Chavaignes, hôtel du Bœuf,

Le mardi 2 septembre 1884, à midi,

4,529 PEUPLIERS

ET

13 Bouillards

Complantés sur la terre de Launay, commune de Chavaignes, canton de Noyant, et divisés en 22 lots.

S'adresser, pour voir ces arbres, au sieur JACOB, garde de la terre de Launay, et, pour les conditions de la vente, à M^e COCHARD, notaire.

A VENDRE

UNE

VICTORIA

Toute attelée,

On pourra céder chaque objet séparément.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

A CÉDER

à Angers

BRASSERIE

BONNE AFFAIRE

Traiter : P. CHAILLOU, rue du Mail, Angers. (499)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

AVIS

ON DEMANDE, pour les Lits Militaires, un bon ouvrier et une bonne ouvrière. (616)

CAISSIÈRE M. LEDAIN, rue d'Orléans, demande une caissière-comptable.

M^{me} LEROUX, blanchisseuse, rue de la Monnaie, 15, près la place St-Nicolas, se met à la disposition des personnes qui voudraient bien lui donner leur linge à blanchir. (376)

M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

Les Magasins de la Glaneuse

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

DEMANDENT :

Une apprentie pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

PRIX

Décerné au Concours de Chinon, le 10 août 1884, par la Commission de visite des VIGNOBLES

Mention spéciale et Médaille d'argent

M. DOVALLE

Constructeur à RESTIGNÉ

Pour ses PRESOIRS à bon marché et qui sont les plus répandus dans le canton de Chinon.

BACCALAURÉATS

INSTITUTION LELARGE, fondée en 1841,

PARIS, rue Gay-Lussac, 20, et impasse Royer-Collard, 9, PARIS.

Cours spéciaux et de révision PENDANT LES VACANCES pour les examens d'Octobre-Novembre

En 1883-84, l'Institution a fait recevoir 156 élèves; la liste des élèves reçus et les prospectus sont envoyés sur demande.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 AOUT 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.
3 %	78 20	77 70	Est	270	765	Obligations.			Gaz parisien	515	517
3 % amortissable	79 75	78 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1232 50	1228 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512 50	511	Est	370	368
3 % (nouveau)			Midi	1160	1165	1865, 4 %	515 50	519	Midi	369	367
4 1/2 %	108 75	107 50	Nord	1687 50	1660	1869, 3 %	403	402	Nord	379 50	375 75
4 1/2 % (nouveau)	107 40	106 85	Orléans	1321 25	1310	1871, 3 %	394	393 25	Orléans	370 75	367 25
Obligations du Trésor	505	506	Ouest	835	833 75	1875, 4 %	516	513 25	Ouest	369 50	366 50
Banque de France	5050	5030	Compagnie parisienne du Gaz	1516 25	1515	1876, 1 %	514 75	513 50	Paris-Lyon-Méditerranée	372 50	371 50
Société Générale	462 50	462 50	Canal de Suez	1907 50	1512 50	Bons de liquid. Ville de Paris	454	454	Paris-Bourbonnais	372	367
Comptoir d'escompte	957 50	948 75	C. gén. Transatlantique	480	480	Obligations communales 1879	454	454	Canal de Suez	572 50	575
Crédit Lyonnais		557 50				Obligat. foncières 1879 3 %	450	450			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1280	1265				Obligat. foncières 1883 3 %	355	354			
Crédit mobilier	322 50	318 75									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Matin	Soir	Express	Poste	Matin	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.				
3	55					Saumur	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30			
6	13					Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 00	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46			
1	25					Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 36	2 16	5 28	8 54			
3	32					Montreuil-Bellay	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06			
7	15																				
10	36																				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR									
Heures	Minutes	Matin	Soir	Express	Poste	Matin	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.				
3	21					Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35
6	37					Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55
12	48					Lernay	7 02		2 11		8 51	Lernay	6 07	9 18		4 37		Arçay	8 34	3 4	10 14
4	44					Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 1	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2
7	4					Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 15	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 27
10	24																	Loudun	10 32	4 56	12 1
																		Montreuil	9 24	4 31	11 7

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur